

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT-NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 26

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 29

Convoqués le :
22/09/2026

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Monsieur Romuald DUDA, Madame Valérie BOHR, Monsieur Jean-Claude BICEGO, Adjoints au Maire.

Madame Dominique LANCERON, Madame Armelle CHAMPLON, Madame Michelle WIBRATTE, Monsieur Michel LUTZ, Madame Nathalie FOURNERET, Brigitte STREIFF, Monsieur Jean-Pierre TRICHIES, Monsieur Michel SCHALLER, Monsieur Joël SCHLIMME, Madame Jessie BAVARIN, Monsieur Maxime RODHAIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Monsieur Mehdi BOUHOUBOU, Madame Sandrine REBECHE, Monsieur Thierry HOUPPE, Monsieur Yvan LEBERT, Madame Christelle THEVENIN, Monsieur Laurent PERRIN, Conseillers Municipaux.

Etaient absents :

Etaient excusés :

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Maryse GLEMET, Adjointe au Maire, ayant donné procuration à Madame Claudie FUZEWSKI

Madame Nadège DRISSI, conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Madame Michèle WIBRATTE

Madame Delphine MAUCHANT, conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Madame Valérie BOHR

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas POIRIER

=====

POINT 2026-88 - Modification des modalités de mise en œuvre du RIFSEEP

Rapporteur : Hervé BOURGUIGNON

Par délibération n°2026-04 en date du 27 janvier 2026, le Conseil Municipal a modifié les modalités de mise en œuvre du RIFSEEP.

Les termes actuels de la délibération n°2026-04 fixant une liste indicative des cadres d'emplois et des fonctions ainsi que les montants plafonds de l'IFSE et CIA, est susceptible de constituer un frein significatif au recrutement par la commune, pour les agents relevant de cadres d'emplois ne figurant pas sur ladite liste.

Aussi, il est proposé de modifier, à compter du 1^{er} octobre 2026, la liste indicative des cadres d'emplois (groupes de fonctions) en y intégrant le cadre d'emplois des Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS).

Les montants plafonds de l'IFSE et du CIA seront précisés pour chaque groupe de ce nouveau cadre d'emplois.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique de l'État,

VU le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

VU la délibération n° 2026-04 en date du 27 janvier 2026 relative aux modalités de mise en œuvre du RIFSEEP ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les tableaux des articles 2.1. et 3.1. de la délibération n°2026-04 du 27 janvier 2026 portant sur les modalités de mise en œuvre du RIFSEEP en intégrant le cadre d'emplois des Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives, constitué de trois groupes, et en précisant les montants plafonds IFSE et CIA applicables à ce nouveau cadre d'emplois.

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 25 septembre 2026 ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 29 septembre 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

MODIFIE le tableau de l'article 2.1 de la délibération n°2026-04 en date du 27 janvier 2026 comme suit :

Cadre d'Emplois (Groupes)	Fonctions / Emplois (Liste indicative)	Montant Plafond IFSE (€)
INGÉNIEURS		
Groupe 1	Directeur Général des Services (DGS)	46 920 €
Groupe 2	Directeur des Services Techniques et de l'Urbanisme	40 290 €
Groupe 3	Emplois de conception / expertise	36 000 €
Groupe 4	Autres emplois d'ingénieurs	31 450 €
ATTACHÉS		
Groupe 1	Direction de pôle stratégique	36 210 €
Groupe 2	Directeur des Finances, Marchés, Assurances	32 130 €
Groupe 3	Directeur des Ressources Humaines	25 500 €
Groupe 4	Chargés de mission / Adjoints	20 400 €
RÉDACTEURS		
Groupe 1	Directeur de l'Administration Générale	17 480 €
Groupe 2	Responsable de la Communication	16 015 €
Groupe 3	Gestionnaires instructeurs avec expertise	14 650 €
ANIMATEURS		
Groupe 1	Direction de pôle stratégique	17 480 €
Groupe 2	Directeur adjoint DJCSAS / Animateur ados	16 015 €
Groupe 3	Chargés de projets d'animation	14 650 €
EDUCATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES		
Groupe 1	Directeur Jeunesse, Culture, Sports et Affaires Scolaires	17 480 €
Groupe 2	Responsable de service	16 015 €
Groupe 3	Chargés de projets sportifs	14 650 €
TECHNICIENS		
Groupe 1	Responsable du Centre Technique Municipal (CTM)	19 660 €
Groupe 2	Responsable de l'Urbanisme	18 580 €
Groupe 3	Autres techniciens	17 500 €
ADJOINTS ADMINISTRATIFS		
Groupe 1	Assistants de direction (Maire/DGS), Responsables nettoyage, Assistants RH/Marchés	11 340 €
Groupe 2	Assistants comptables, accueil, état civil, secrétariats de service, agents d'exécution	10 800 €
ADJOINTS D'ANIMATION		
Groupe 1	Encadrement de proximité ou d'usagers, nécessitant sujétions et/ou qualifications (Responsables périscolaire / extrascolaire)	11 340 €
Groupe 2	Animateurs, Responsables de site, Agents d'entretien rattachés à l'animation, chargé événementiel	10 800 €
ADJOINTS TECHNIQUES		
Groupe 1	Agents polyvalents en milieu rural avec autonomie (chefs d'équipe)	11 340 €
Groupe 2	Agents d'exécution (Propreté, Espaces verts, Bâtiments)	10 800 €
AGENTS DE MAÎTRISE		
Groupe 1	Chefs d'équipe, encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois de la filière technique, sujétions, qualifications, etc.	11 340 €
Groupe 2	Agents d'exécution	10 800 €
ATSEM		
Groupe 1	Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles ayant des responsabilités particulières ou complexes	11 340 €
Groupe 2	Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles	10 800 €

MODIFIE le tableau de l'article 3.2 de la délibération n°2026-04 en date du 27 janvier 2026 comme suit :

Cadre d'Emplois (Groupes)	Fonctions / Emplois (Liste indicative)	Montant Plafond CIA (€)
INGÉNIEURS		
Groupe 1	Directeur Général des Services (DGS)	8 280 €
Groupe 2	Directeur des Services Techniques et de l'Urbanisme	7 110 €
Groupe 3	Emplois de conception / expertise	6 350 €
Groupe 4	Autres emplois d'ingénieurs	5 550 €
ATTACHÉS		
Groupe 1	Direction de pôle stratégique	6 390 €
Groupe 2	Directeur des Finances, Marchés, Assurances	5 670 €
Groupe 3	Directeur des Ressources Humaines	4 500 €
Groupe 4	Chargés de mission / Adjoints	3 600 €
RÉDACTEURS		
Groupe 1	Directeur de l'Administration Générale	2 380 €
Groupe 2	Responsable de la Communication	2 185 €
Groupe 3	Gestionnaires instructeurs avec expertise	1 995 €
ANIMATEURS		
Groupe 1	Direction de pôle stratégique	2 380 €
Groupe 2	Directeur adjoint DJCSAS / Animateur ados	2 185 €
Groupe 3	Chargés de projets d'animation	1 995 €
EDUCATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES		
Groupe 1	Directeur Jeunesse, Culture, Sports et Affaires Scolaires	2 380 €
Groupe 2	Responsable de service	2 185 €
Groupe 3	Chargé de projets sportifs	1 995 €
TECHNICIENS		
Groupe 1	Responsable du Centre Technique Municipal (CTM)	2 680 €
Groupe 2	Responsable de l'Urbanisme	2 535 €
Groupe 3	Autres techniciens	2 385 €
ADJOINTS ADMINISTRATIFS		
Groupe 1	Assistants de direction (Maire/DGS), Responsables nettoyage, Assistants RH/Marchés	1 260 €
Groupe 2	Assistants comptables, accueil, état civil, secrétariats de service, agents d'exécution	1 200 €
ADJOINTS D'ANIMATION		
Groupe 1	Encadrement de proximité ou d'usagers, nécessitant sujétions et/ou qualifications (Responsables périscolaire / extrascolaire)	1 260 €
Groupe 2	Animateurs, Responsables de site, Agents d'entretien rattachés à l'animation	1 200 €
ADJOINTS TECHNIQUES		
Groupe 1	Agents polyvalents en milieu rural avec autonomie (chefs d'équipe)	1 260 €
Groupe 2	Agents d'exécution (Propreté, Espaces verts, Bâtiments)	1 200 €
AGENTS DE MAÎTRISE		
Groupe 1	Chefs d'équipe, encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois de la filière technique, sujétions, qualifications, etc.	1 260 €
Groupe 2	Agents d'exécution	1 200 €
ATSEM		
Groupe 1	Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles ayant des responsabilités particulières ou complexes	1 260 €
Groupe 2	Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles	1 200 €

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 29/09/2026

Le secrétaire de séance,
Nicolas POIRIER

Le Maire,
Jean BAUCHEZ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20260929-2026-88DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2026
Notification : 02/10/2026